

Original: anglais

MSE pour le thon rouge de l'Atlantique- Résumé exécutif condensé

Mise à jour sur les avancées

- Avec une orientation régulière de la Commission, le Groupe d'espèces sur le thon rouge du SCRS développe un cadre d'Évaluation de la Stratégie de Gestion (MSE) pour le thon rouge de l'Atlantique (BFT) depuis 2014.
- Le cadre d'Évaluation de la Stratégie de Gestion (MSE) pour le thon rouge de l'Atlantique (BFT) se base sur deux *stocks* (Ouest et Est) génétiquement distincts qui migrent et se mélangent dans l'Atlantique Nord. La délimitation de gestion 45°W est utilisée pour diviser les *zones de gestion* Est et Ouest.
- La MSE rend compte de l'incertitude quant aux stocks et à la dynamique de la pêcherie en établissant plusieurs modèles opérationnels (OM). Chaque OM représente un scénario plausible / une vérité potentielle pour la dynamique des stocks et la pêcherie.
- La MSE du thon rouge inclut 48 modèles opérationnels principaux (c.-à-d. « l'ensemble de référence ou la grille des OM ») et 44 OM de « robustesse » additionnels pour évaluer des scénarios moins probables mais possibles. Afin de s'assurer que les OM se trouvent tous dans les limites de la réalité, les données réelles provenant de 26 indices différents, à la fois dépendants et indépendants des pêcheries, sont utilisés pour servir de base au développement des OM.
- Le code de la MSE a été révisé de manière indépendante en 2021 et aucun problème important n'a été constaté.
- Il y a actuellement 9 Procédures de gestion potentielles (CMP) en cours de développement par 6 équipes internationales de scientifiques différentes. Elles calculent toutes un total des prises admissibles (TAC) distinct pour les zones de gestion Ouest et Est.
- La MSE du thon rouge inclut 7 statistiques de performance clés préliminaires en tant que point de référence pour évaluer la performance des CMP par rapport à certains objectifs de gestion de la Commission (Rés. 18-03).
- Les résultats préliminaires indiquent que les principaux compromis concernent les captures vs. l'abondance et la stabilité du TAC vs. des captures. À mesure que les captures augmentent, l'abondance du stock diminue et la variabilité des captures augmente et vice-versa. L'objectif est d'utiliser les résultats de la MSE pour équilibrer ces compromis, par exemple, en maximisant les captures tout en respectant également les niveaux de biomasse et les objectifs de stabilité.

Prochaines étapes

- Le SCRS est en passe de présenter 2-3 CMP finales à la Commission en 2022 en vue de soumettre un avis sur le TAC pour 2023.
- Nous nous trouvons désormais à un point critique du développement de la MSE et il est nécessaire d'accroître l'engagement des développeurs, des parties prenantes et de la Commission.
- Plusieurs réunions sont prévues pour l'échange d'informations parmi le SCRS, la Sous-commission 2/Commission et les parties prenantes entre la plénière du SCRS en 2021 et la réunion de la Commission de 2022, dont une série de réunions des Ambassadeurs en octobre 2021 et quatre réunions avec la Sous-commission 2.
- À ce stade, des commentaires sont sollicités des gestionnaires en ce qui concerne :
 - Les plages acceptables des compromis (captures vs. biomasse, stabilité des captures vs. captures moyennes, etc.)
 - Les objectifs de gestion opérationnels et les statistiques de performance associées
 - La structure des CMP, y compris l'intervalle d'établissement du TAC, les limites concernant le TAC maximum/minimum et la stabilité des captures
 - Un point limite de référence potentiel pour la taille du stock (BLIM).